

**SEANCE DU
15 MAI 2025**

**RAPPORT N° V-3
25SGADB0039**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
21**

**Date de convocation :
9 mai 2025**

**Date d'affichage :
16 mai 2025**

**OBJET:
MONTCHANIN Réhabilitation du bâtiment
du THIELLAY pour les réserves de
l'Écomusée Creusot-Montceau -
Autorisation de signature d'une
modification n°1 au marché 2105301PAP Lot
1 démolition gros oeuvre maçonnerie**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 15 mai à quatorze heures le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle d'exposition hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLEROT



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, L. 2194-1 et R. 2194-3 du Code de la commande publique relatifs à la passation de marchés à procédure adaptée et aux modifications de marché public,

Vu la décision n°21SGADB0111 du bureau communautaire du 15 novembre 2021 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour le marché de travaux permettant de rénover le futur lieu des réserves de l'écomusée de la Communauté Urbaine,

Vu le marché n°21053PAP passé avec l'entreprise SAS Morais, pour un montant de 153 871,53 € H.T, notifié le 19 avril 2022 pour une durée d'exécution de 12 mois.

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau réhabilite un immeuble pour l'exploiter à titre de réserve pour l'écomusée Creusot Montceau. Cet immeuble est situé 2 avenue de la République à 71 210 Montchanin.

Dans le cadre des travaux permettant cette réhabilitation, le lot n°1 « Démolition, gros œuvre, maçonnerie » a été attribué à l'entreprise SAS Morais.

Au cours de l'avancement des travaux, des prestations supplémentaires propres à ce lot sont apparues nécessaires :

- Les locaux adjacents au bâtiment des réserves devaient être utilisés pour la base-vie, cependant, suite à la réfection de ces locaux par la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise de créer une base-vie à l'extérieur des bâtiments (plus-value de 7 000,00 € HT) ;
- Suite à la réalisation des travaux de désamiantage, des ajustements doivent être opérés par le titulaire du marché. En effet, des cloisons ont déjà été curées, ce qui constitue une moins-value sur la démolition des cloisons prévue au marché. De plus, des ventilations ont été déposées et il convient de reboucher les trous laissés (moins-value de 4 598,00 € HT) ;
- Des matériaux ont été laissés sur place par les anciens utilisateurs et doivent être évacués pour réaliser le chantier (plus-value de 1 380,00 € HT) ;
- Afin de garantir une étanchéité à l'air, il est nécessaire de réaliser un enduit intérieur sur les bouchements d'ouvertures (plus-value de 4 947,00 € HT) ;
- Une conduite d'eaux pluviales a été découverte en façade, il convient de la dévier pour pouvoir réaliser les fondations de l'auvent (plus-value de 14 355,00 € HT) ;
- Un terrassement complémentaire est nécessaire afin d'avoir une plateforme permettant de réaliser les fondations de l'auvent, destinées à accueillir un poids des œuvres plus fort qu'initialement prévu (plus-value de 975,00 € HT) ;
- Les quantités prévues au marché pour la réalisation des fondations de l'auvent se sont révélées insuffisante, ceci nécessite donc d'augmenter l'importance des travaux terrassement et de béton (plus-value de 11 913,40 € HT).

Ces modifications, validées par la maîtrise d'œuvre et par le contrôleur technique, s'élèvent au total à 39 392,40 €HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 25,60 % du montant initial du marché du lot n°1 hors révision.

Un avenant, annexé à la présente décision, a été rédigé sur cette base.

Il vous est demandé de bien vouloir en autoriser la signature par Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 au marché 21053PAP conclu avec l'entreprise SAS Morais, sur la base du projet annexé impliquant une augmentation du marché de 39 392,40 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 25,60 % du montant initial élevé à 193 263,93 € HT.
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget principal, Autorisation de programme MSCFI354 (CSEC004 et CSCE005) Immeuble le Thiellay.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 mai 2025
et publié, affiché ou notifié le 16 mai 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLEROT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES

Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

SAS MORAIS

1480 rue de la Croisette
71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS
SIRET : 350 554 747 000 47

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Marché public de travaux n°21053PAP pour la réhabilitation d'un immeuble pour les réserves de l'Ecomusée Creusot-Montceau
Lot n°1 Démolition, gros œuvre, maçonnerie

Date de la notification du marché public : 19/04/2022

Délai global d'exécution des prestations : 1 an

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 153 871,53 €
- Montant TTC : 184 645,83 €

D - Objet de l'avenant

▣ **Modifications introduites par le présent avenant** : articles L.2194-1 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique

Au cours de l'avancement des travaux, des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires :

- Les locaux adjacents au bâtiment des réserves devaient être utilisés pour la base-vie, cependant suite à la réfection de ces locaux par la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise de créer une base-vie à l'extérieur des bâtiments.
- Suite à la réalisation des travaux de désamiantage, des ajustements doivent être opérés par le titulaire du marché. En effet, des cloisons ont déjà été curées, ce qui constitue une moins-value sur la démolition des cloisons prévue au marché. De plus, des ventilations ont été déposées et il convient de reboucher les trous laissés.
- Des matériaux ont été laissés sur place par les anciens utilisateurs et doivent être évacués.
- Afin de garantir une étanchéité à l'air, il est nécessaire de réaliser un enduit intérieur sur les bouchements d'ouvertures.
- Une conduite d'eaux pluviales a été découverte en façade, il convient de la dévier pour pouvoir réaliser les fondations de l'auvent.
- Un terrassement complémentaire est nécessaire afin d'avoir une plateforme permettant de réaliser les fondations de l'auvent.
- Les quantités prévues au marché pour la réalisation des fondations de l'auvent se sont révélées insuffisante, ceci nécessite donc d'ajuster les quantités de terrassement et de béton.

Ainsi, le présent avenant a pour objet d'intégrer des prix nouveaux (PN) suivants au marché :

PN 1	Plus-value sur les installations de chantier	7 000,00 € HT
PN 2	Moins-value sur la démolition des cloisons	- 4 598,00 € HT
PN 3	Evacuation des matériaux restants	1 380,00 € HT
PN 4	Rebouchage des trous de ventilation	4 947,00 € HT
PN 5	Réalisation d'un enduit intérieur sur bouchement d'ouvertures	3 420,00 € HT
PN 6	Dévoisement du réseau d'eaux pluviales	14 355,00 € HT
PN 7	Terrassement complémentaire pour la réalisation des fondations de l'auvent	975,00 € HT
PN 8	Plus-value pour terrassement et béton supplémentaire	11 913,40 € HT
	Total évolution	39 392,40 € HT

▣ **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **39 392,40 € HT**
- Montant TTC : **47 270,88 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : **25,60 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **193 263,93 € HT**
- Montant TTC : **231 916,71 € TTC**

« Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Société MORAIS pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

